

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SOLA – CASAMATTA – SILVY – DAMIGNANI – GIORGINI – PHILIBERT – FREYTAG – BILLAUD – HOSTALERY – LUSTENBERGER – MASSEY – HERVIEUX – RAMOINO – ROUBAUD

Procurations : C. REYNAUD à J. FOUILLER
F. SCHMITZ à JL LUSTENBERGER
R. JULIEN à P. GROSJEAN
N. CZIMER-SYLVESTRE à E. MASSEY

Absent : Mme/MM. V. DEBUE – R. MAUREL – F. UFFREN – LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Avant de passer à l'approbation du compte-rendu du dernier conseil, je vous demanderai de bien vouloir accepter que l'on rajoute un point à l'ordre du jour. Je vais vous dire pourquoi. Ça concerne les travaux à la crèche et on a eu cet après-midi enfin un accord d'une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux hors taxe. Vous verrez c'est une délibération qu'on avait prise au mois de mai et celle que je vous demande d'accepter, elle annule et abroge cette délibération du mois de mai. Si vous acceptez je vous en ferez part, c'est plutôt Pascal GROSJEAN qui vous en fera part si vous acceptez.

Est-ce que tout le monde est d'accord qu'on ajoute ce point à l'ordre du jour ?

André HERVIEUX :

Les 80 % des travaux hors taxe concernant ces travaux, ça représente quelle somme par rapport..... ?

Joël FOUILLER :

Si vous acceptez qu'on la mette à l'ordre du jour, Pascal développera.

André HERVIEUX :

Qu'on la mette à l'ordre du jour !

Joël FOUILLER :

Est-ce que tout le monde est d'accord ? Oui. Merci.

André HERVIEUX :

Est-ce que je peux me permettre juste un petit aparté avant de commencer ?

Joël FOUILLER :

Oui.

André HERVIEUX :

Sur le point numéro 4, il est précisé qu'il est en principe annexé le projet de révision allégée du PLU. Il n'est pas joint. Je souhaiterai qu'on retire ce point numéro 4.

Joël FOUILLER :

Il n'a pas été mis, ou personne ne l'a reçu

André HERVIEUX :

Il n'était pas joint. Il y avait deux points, il y avait une annexe 2 et une annexe 3 il n'y avait pas d'annexe 4. N'ayant pas le détail, je souhaiterais qu'on le retire.

Joël FOUILLER :

Est-ce qu'on peut le retirer ? Moi je veux bien mais on refait un conseil la semaine prochaine.

Pascal GROSJEAN :

Il y avait la concertation.

André HERVIEUX :

Pascal, il est précisé c'est la première phrase d'arrêter le projet de révision allégée du PLU de la commune de Caumont tel qu'il est annexé à la présente. Je veux bien mais si on avait les éléments.

Joël FOUILLER :

Bon moi j'accepte qu'on retire ce point de l'ordre du jour, on refait un conseil la semaine prochaine où il y aura que ce point à l'ordre du jour. On est bien obligé d'accepter sur le fond. On refera, je vous avertis, il n'y aura pas un conseil exceptionnel, vous savez que le maire peut convoquer en express, en urgence un conseil, c'est ce qu'on fera, dès demain je demanderai à ce que les convocations partent pour la semaine prochaine.

Eric MASSEY :

Joël, du fait qu'on fait un report, est-ce qu'on peut mettre le point qui est rajouté à la semaine prochaine ou est-ce qu'il y a une urgence.

Joël FOUILLER :

Non, il y a une urgence.

Eric MASSEY :

D'accord.

Le procès-verbal du 24 mai 2018 est approuvé.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – SOLA – SCHMITZ – CASAMATTA – DAMIGNANI – GIORGINI – JULIEN – MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD – FREYTAG – BILLAUD – HOSTALERY – LUSTENBERGER – LAGORCE

Se sont abstenus : Mmes/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX – RAMOINO – ROUBAUD

Question n° 1 : ADMINISTRATION GENERALE – Syndicat des Eaux Durance Ventoux – Approbation des rapports
Rapporteur : Joël FOUILLER

Il convient de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2017 de leur collectivité, réunis en un document unique, adoptés par le Comité Syndical du 12 juillet dernier.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les rapports ci-dessus indiqués.

Vous avez peut-être pu consulter ce rapport, vous aviez l'adresse, moi évidemment je ne le connais pas par cœur, je vais simplement vous donner quelques chiffres, vous dire par exemple que le syndicat Durance-Ventoux représente en 2017 101 426 habitants, que le nombre d'abonnements est en 2017 de 55 863, je peux vous dire aussi, alors le prix ça me semble quand même important, pour une consommation au m3 l'abonnement semestriel pour le syndicat il est de 8,41 € et pour SUEZ 14,58 € ; le prix au m3 de 0 à 60 m3, il est de 0,363 € pour le syndicat et de 0,4791 pour SUEZ ; au-delà de 60 m3, il est de 0,635 pour le syndicat et de 0,7764 pour SUEZ. Pour une consommation par exemple de 120 m3, la facture annuelle a augmenté de 0,72 % passant de 243 € au 1^{er} janvier 2017 à 244,75 € au 1^{er} janvier 2018. Je peux vous dire aussi que le syndicat a investi en 2017 à Caumont 366 827 € ; voilà à peu près ce qui me semble être l'essentiel, si vous avez des questions, n'hésitez pas on les notera mais permettez-moi de ne pas pouvoir y répondre ce soir.

Yves PHILIBERT :

Est-ce qu'on a un indicateur général sur les réseaux, on parle toujours des taux de fuites, entre l'eau qui, c'est de l'eau qui est produite et non facturée.....

Joël FOUILLER :

Yves, je te laisse le rapport, tu peux le consulter. Tu ne l'as pas consulté sur

Yves PHILIBERT :

Non je ne l'ai pas vu. J'ai regardé ça vite fait, non je ne l'ai pas regardé.

Philippe RAMOINO :

Vous savez mon attachement à la régie publique et je trouve et ça se prouve de jour en jour. En ce moment ils sont en train d'installer les nouveaux compteurs d'eau à Caumont et c'est problème sur problème, tout le monde à des problèmes, les mecs s'est le 14^{ème} sous-traitant qui vient, il s'en va avec des fuites et 30 cm d'eau dans le regard, aujourd'hui il y en a encore un qui s'est fait virer.

Joël FOUILLER :

Vous l'avez signalé au syndicat ?

Philippe RAMOINO :

Oui je l'ai signalé.

Joël FOUILLER :

Qu'est-ce qu'il vous a répondu ?

Philippe RAMOINO :

Il m'a rappelé, puis je l'ai rappelé, il ne m'a pas répondu. Ils viennent dans les cours privées, les chemins privés, ils ne sonnent pas, ils ne tapent pas. Et ils se taillent et ils te

laissent un carton comme ça avec un numéro de téléphone que tu appelles et personne ne te répond. La SDEI personne ne répond. J'ai appelé à 5 heures moins dix et on m'a dit de 14 heures à 17 heures.

Le collectif de l'eau de Caumont s'est allié au collectif de l'eau du Grand Avignon, ils sont 7 ou 8 je crois pour tenter une action en justice contre la décision des élus de l'intercommunalité,.....

Joël FOUILLER :

Il ne faut pas faire l'amalgame entre le changement des compteurs et la gestion de l'eau en ou en régie.

Philippe RAMOINO :

Non c'est exactement pareil.

Joël FOUILLER :

Ça a été voté au Grand Avignon.

Philippe RAMOINO :

Le problème c'est que vous êtes toujours en train de après le Grand Avignon et vous déléguez à tours de bras.

Joël FOUILLER :

Nous ?

Philippe RAMOINO :

Oui la preuve. Vous déléguez.

Joël FOUILLER :

C'est une compétence, on ne délègue rien du tout. C'est une compétence du Grand Avignon qu'est-ce que tu veux qu'on délègue ? Et encore le Grand Avignon c'est le Syndicat Durance Ventoux, alors on ne délègue rien du tout.

Philippe RAMOINO :

Alors écoutes, devant l'aspect inégalitaire de ces contrats entre les différentes communes, je te fais grâce du début, ait conscience par expérience que la société SUEZ ne gèrera de la même façon que celui qu'elle gère à Durance Ventoux, et que la société Véolia soit facturée les usagers durant 33 ans.

Joël FOUILLER :

..... Il n'y a pas de souci mais je te dis simplement que ça a été délibéré au Grand Avignon et que nous Caumont, c'est le Grand Avignon qui a la compétence.

Philippe RAMOINO :

Oui mais si on acquiesce toujours à ce qu'il demande.

Joël FOUILLER :

Philippe,s'il y a un problème ce n'est pas la mairie, c'est le Grand Avignon.

Philippe RAMOINO :

On va finir par être une officine qui

Joël FOUILLER :

Mais dans pas longtemps les mairies n'auront plus aucun pouvoir.

Philippe RAMOINO :

C'est pour ça qu'il faut voter contre.

Joël FOUILLER :

Je suis entièrement d'accord. Maintenant, je ne sais pas si on peut faire le débat ce soir, mais si on commence à discuter de la gestion de l'eau, je dis que le Grand Avignon n'est pas compétent. Ce n'est pas leur métier, ce n'est pas leur travail. Je sais que dans l'équipe il y a des gens qui ne sont pas je dis simplement que si aujourd'hui Véolia qui ... sans agents, demain sur le Grand Avignon Je dis aussi qu'aujourd'hui tous les arrêts maladie tout ce qui se passe etc... c'est transparent, demain ça ne le sera plus. Et est-ce qu'on est compétent, je parle du Grand Avignon, pour gérer si le 25 décembre à minuit il y a une fuite qui coupe l'eau dans tout Avignon, est-ce qu'on sera compétent ?

Philippe RAMOINO :

Nice est compétent, la Rochelle est compétent, Grenoble est compétent, pourquoi est-ce qu'Avignon ne serait pas compétent ?

Joël FOUILLER :

Sauf que quand même, il faut voir que certains sont revenus aider en régie, sauf que quand tu me parles de Grenoble, je te signale que Grenoble, ils sont en régie mais ils sous-traitent tout, toute la gestion. C'est facile de dire on est en régie, alors qu'il y a que des sous-traitants. Je ne sais pas si c'est bien bénéfique. On va arrêter là parce que sinon on y est pour très tard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les rapports ci-dessus indiqués.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - HOSTALERY – LUSTENBERGER

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX – RAMOINO
S'est abstenue : Anne-Marie ROUBAUD

Question n° 2 : COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics – Groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité – Convention de groupement de commande
Rapporteur : Joël FOUILLER

La fourniture du gaz et de l'électricité est désormais ouverte à la concurrence, afin de respecter la réglementation, les collectivités doivent se conformer aux dispositions générales du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Afin de bénéficier de conditions de garantie et de tarifs préférentiels, la commune de Caumont sur Durance et la communauté du Grand Avignon envisagent de mutualiser leurs moyens quant au choix du ou des prestataire(s).

Dans le but de limiter les démarches administratives, et de faciliter la coordination des achats, il est nécessaire de passer une convention pour la constitution d'un groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement sera Monsieur Jean-Marc ROUBAUD, président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Pour des raisons de réactivité, il est proposé que la commission d'appel d'offres soit celle du coordonnateur.

La commune de Caumont sur Durance adhère au groupement pour :

- La fourniture gaz
- La fourniture d'électricité

Aussi je vous propose :

- D'approuver la constitution du groupement de commande pour les contrats susvisés ;
- De désigner le Président du Grand Avignon, coordonnateur du groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et les contrats à venir ;
- De décider que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Philippe RAMOINO :

Encore une fois, l'eau j'en ai parlé tout à l'heure maintenant c'est l'électricité, je suis désolé de revenir sur le problème du compteur linky, parce que mais bon il y a problème sur problème, moi je vous invite à aller voir le site de UFC que Choisir, vous tapez compteur linky et vous verrez ce qui se passe. Le mois dernier il y avait 300 communes qui faisaient front elles sont 449, il y a 4 000 actions en justice, il y en a une qui vient d'être gagnée l'année dernière dans le Jura et on continue nous à abonder.

Joël FOUILLER :

Philippe, tu parles du compteur linky, il y a eu le Préfet a réagi à toutes les motions prises par les différentes communes, toutes les motions ont été rejetées, toutes autant qu'il en existe, toutes.

Philippe RAMOINO :

Il y a une commune du Jura qui vient de gagner son procès contre la...

Joël FOUILLER :

Toutes les motions ont été rejetées.

Yves PHILIBERT :

Les compteurs c'est le réseau, là on discute la fourniture d'électricité et de gaz, ce n'est pas le même fournisseur.

Philippe RAMOINO :

C'est ENEDIS.

Yves PHILIBERT :

Là on discute d'EDF, donc la fourniture de puissance et de gaz.

Philippe RAMOINO :

Je vois qu'il y a de plus en plus de communes qui font front, qui refusent. Pernes les Fontaines,

Joël FOUILLER :

J'en ai parlé avec Pierre GABERT ils ont voté il n'y a pas longtemps et ils ont retiré la motion. GABERT a retiré la motion, obligé.

Philippe RAMOINO :

Continuons à ce faire entuber.

Joël FOUILLER :

Philippe ce n'est pas se faire entuber, il y a des lois. Si tu veux aller contre la loi. C'est interdit. Les communes ne peuvent pas envoyer de motion, le préfet les rejette immédiatement. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le préfet. On a demandé une audience, je te signale qu'il y en a pour un moment, on a rendez-vous le 12 novembre.

Pour le compteur linky, je te signale que quand les gens ne vont pas vouloir l'installer, dans quelques temps ils vont passer au tribunal, le tribunal va les condamner, ils auront l'amende et ils seront obligés de le mettre et ils payeront pour faire déplacer les agents d'ENEDIS. Voilà ce qu'il va se passer.

Philippe RAMOINO :

Si on ne réagit pas on est cuit.

Joël FOUILLER :

Philippe à titre personnel, le petit cabanon que j'ai retapé grâce à mes indemnités, en Ardèche, ils m'ont installé le compteur linky, pour le moment il n'y a pas de Ça me rend bien service, ça m'évite d'y aller pour faire relever le compteur. On n'est pas là pour

Philippe RAMOINO :

Vas sur le site d'UFC que choisir et tu verras.

Yves PHILIBERT :

Ça veut dire qu'on a la garantie qu'on va accéder à des tarifs inférieurs à ce qu'on paye aujourd'hui.

Joël FOUILLER :

Oui c'est le but.

Yves PHILIBERT :

C'est le but ou c'est la garantie ? Je me méfie entre le but et la garantie.

Jean-Louis SOLA :

C'est la concurrence qui va jouer.

Joël FOUILLER :

La mutualisation, c'est toujours moins cher.

Yves PHILIBERT :

Ce n'est pas ce que dit le rapport de la cour des comptes. C'est pour ça.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la constitution du groupement de commande pour les contrats susvisés ;
- Désigne le Président du Grand Avignon, coordonnateur du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et les contrats à venir ;
- Décide que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - HOSTALERY – LUSTENBERGER - ROUBAUD

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX - RAMOINO

**Question n° 3 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Grand Avignon – Rapport
Chambre Régionale des Comptes
Rapporteur : Joël FOUILLER**

La Chambre Régionale des comptes vient de faire parvenir au Grand Avignon un rapport suite au contrôle sur l'EPCI qui portait sur les années 2010 à 2016.

Conformément à l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, les communes, membres d'une communauté d'agglomérations doivent inscrire à l'ordre du jour l'examen des conclusions de ce contrôle intercommunal.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de l'examen de ce dernier.

La Chambre Régionale des Comptes a émis sept recommandations. La première c'est de procéder à l'actualisation du projet d'agglomération et se doter d'indicateurs de performance pour apprécier la réalisation des objectifs.

2/ Intégrer dans le débat d'orientation budgétaire une information relative à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail des agents de la communauté d'agglomération, ainsi qu'une présentation de l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

3/ Renforcer la cohérence entre les prévisions budgétaires et les réalisations de la section d'investissement par l'adoption d'un programme pluri annuel d'investissement.

4/ Améliorer la fiabilité des comptes en apurant régulièrement les immobilisations en cours et en rapprochant les inventaires de l'ordonnateur et du comptable.

5/ Renseigner en équivalent temps plein les annexes des comptes administratifs relatives aux ressources humaines.

6/ Revoir le régime des autorisations d'absence dans le sens d'une meilleure économie de moyens en se référant aux règles en vigueur dans la fonction publique de l'Etat.

7/ Mettre en adéquation l'offre culturelle avec les attentes du public afin d'améliorer les taux de fréquentation de l'Opéra.

Voilà les recommandations qui ont été émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Est-ce que vous souhaitez que je vous lise les réponses qui ont été fournies par le Grand Avignon ou vous les avez toutes et tous lues dans le document qu'on vous a envoyé ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Question n° 4 : URBANISME – Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée du PLU

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Question n° 5 : FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Création d'un contrat aidé

Rapporteur : Joël FOUILLER

Vu la circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'objectif de ce dispositif est l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, les parcours emploi compétences associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs, accès facilité à la formation et acquisition de compétences.

Le montant de l'aide de l'Etat est de 60%.

Aussi, Monsieur le Maire propose de recruter un emploi aidé d'un agent administratif pour un temps de travail de 35 h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le recrutement d'un emploi aidé d'un agent administratif pour un temps de travail de 35 h.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - HOSTALERY – LUSTENBERGER - ROUBAUD

Se sont abstenus : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX - RAMOINO

Question n° 6 : DOMAINE – Vente terrains rue du Castellat – Lot n° 2

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Pour rappel et dans la continuité du lotissement « Le Castellat » situé chemin de Saint Roch, la commune a mis en vente deux terrains constructibles situés chemin du Castellat. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AK n° 545 d'une superficie de 9 411 m² en partie, à savoir deux parcelles de 956 m² chacune détachées de la parcelle précitée.

Afin de raccorder ce dernier à certains réseaux, notamment l'assainissement, il convient d'ajuster son prix.

Le prix du lot n° 2 s'élève donc à 144 000,00 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le lot n° 2 et à signer tous les documents y afférents notamment l'acte notarié.

Anne-Marie ROUBAUD :

Vous avez augmenté le prix par rapport aux autres parcelles par rapport au problème de C'est un terrain viabilisé ?

Pascal GROSJEAN :

Notamment pour l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à vendre le lot n° 2 au prix de 144 000,00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents notamment l'acte notarié.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - HOSTALERY – LUSTENBERGER - ROUBAUD

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX - RAMOINO

Question n° 7 : FINANCES – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Comme suite au remboursement par l'assurance du sinistre subi au CTM (centre technique municipal), il est proposé au conseil municipal d'affecter cette recette exceptionnelle comme indiqué sur le tableau ci-dessous. Cette recette exceptionnelle se monte à 71 500 €. On va donc affecter 20 000 € sur les entretiens des bâtiments en l'occurrence, le CTM. L'affecter au compte assurance, à l'article assurance ça concerne le dommage ouvrage du Groupe Scolaire on va le payer ainsi et les fournitures de petits équipements pour 20 500 € toujours au Centre Technique. Le solde va être passé à la section d'investissement pour 10 500 €. On va l'affecter pour une opération de voirie sur une facture de Colas qu'on a reçu tardivement pour 5 000 € ; également pour une facture de 2017 pour les berges du Mourgon pour 1 500 € et l'aire de jeux on va essayer de la rendre un peu plus agréable en y mettant des bancs et des poubelles de manière à la rendre un peu plus agréable. Donc l'investissement total se montera donc à 71 500 € pour la totalité de l'affectation.

Chapitre	Article	Intitulés	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		Section de fonctionnement				
		Opérations réelles				
	7788	Recettes exceptionnelles – remboursement assurance				71500
011	615221	Entretien de bâtiments		20000		
	6161	Assurance		20500		

	60632	Fourniture de petits équipements		20500		
Opérations d'ordre						
	023	Virement à section d'investissement		10500		
		Total fonctionnement		71500		71500

Opération	Article	Intitulés	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		Section d'investissement				
		Opérations réelles				
16	2315	Opération de voirie		5000		
56	21538	Berges du Mourgon		1500		
58	2128	Aire de jeux		4000		
Opérations d'ordre						
	021	Virement de la section de fonctionnement				10500
		Total investissement		10500		10500

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la décision modificative n° 2 comme indiqué ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ – SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY – DAMIGNANI – GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD – FREYTAG – BILLAUD – HOSTALERY – LUSTENBERGER

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX – RAMOINO

S'est abstenue : Anne-Marie ROUBAUD

Question n° 8 : FINANCES – Amendes de police – Demande de subvention abords du Groupe Scolaire
Rapporteur : André FREYTAG

Pour rappel revenons à la délibération 16 qui a été votée en conseil municipal du 26 octobre 2017. Il a été voté une demande de subvention pour l'aménagement des abords du groupe scolaire. Elle a été votée cette délibération par l'ensemble des élus excepté Madame ROUBAUD et Monsieur LAGORCE qui se sont abstenus.

Aujourd'hui, après être allé à la recherche de moyens financiers auprès du Conseil Départemental, nous avons obtenu une aide à hauteur de 50 % pour des travaux de sécurisation sur un montant de 35 000 € dans le cadre des amendes de police. Ce montant permettra notamment de mettre en place des places de stationnement, un emplacement pour personne à mobilité réduite, fermetures, barrières sécurisées et panneaux de sécurisation.

Il est exposé au conseil municipal que le Conseil Départemental nous a accordé une subvention dans le cadre de la contractualisation d'un montant de 71 000 €.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement prévisionnel. L'aide sollicitée de 17 500 € diminuera d'autant l'autofinancement.

Le nouveau plan de financement proposé se décompose ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	200 000,00	Conseil Départemental	71 000,00
Mobilier aire de jeux	30 000,00	Amendes de police	17 500,00
		Autofinancement	141 500,00
TOTAL	230 000,00	TOTAL	230 000,00

La sécurisation du site sera poursuivie dans les années 2019 et 2020 par l'implantation de caméras infrarouges et terminée lors

Aujourd'hui il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

André HERVIEUX :

On n'a pas les mêmes chiffres au niveau des recettes.

Philippe RAMOINO :

Amendes tu as dit 17 500, nous on a 24 500.

Joël FOUILLER :

Il y a eu une erreur au départ.

André FREYTAG :

Ça a été rectifié parce qu'au départ on nous donnait un peu plus et là

Joël FOUILLER :

Avant les amendes de police étaient plus importantes

Philippe RAMOINO :

Alors c'est 17 500 ? L'autofinancement se monte à combien ?

Joël FOUILLER et André FREYTAG :

141 500.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - HOSTALERY – LUSTENBERGER – ROUBAUD
Se sont abstenus : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX - RAMOINO

Question n° 9 : FINANCES – Caumont Football Club – Subvention exceptionnelle
Rapporteur : Claude MOREL

Pour leurs besoins il fallait rajouter un bungalow au stade pour le foot, donc le foot a eu l'opportunité d'en acquérir un donc ils l'ont acheté, on leur rembourse sous forme de subvention exceptionnelle.

Il est exposé à l'assemblée, que le Football Club Caumontois a eu l'opportunité d'acquérir un bungalow de type « algéco » pour le stade Belle Isle II.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'attribuer au Caumont Football Club une subvention exceptionnelle de 1 700,00 € relative à cette acquisition.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 700,00 € au Caumont Football Club.

Si le foot a besoin d'un algéco et d'un local au stade, c'est parce qu'on leur a enlevé le local qu'ils avaient au square Saint Exupéry. Il y avait deux locaux, un qui était attribué à l'amicale laïque pour la construction de l'école il a fallu raser celui de l'amicale laïque qui a été déplacé dans celui du foot, qui était sans abri. C'était leur bureau.... Ils sont en pleine ... notre politique envers les assos c'est de favoriser ceux qui font des actions

Joël FOUILLER :

Ils nous ont promis de

Pour te rassurer Philippe on continue les travaux aux anciens vestiaires.

Philippe RAMOINO :

Je suis rassuré.

Joël FOUILLER :

Tu es allé voir ?

Philippe RAMOINO :

J'y vais demain. J'y suis déjà allé.....

Anne-Marie ROUBAUD :

J'en profite puisqu'on refait un conseil la semaine prochaine, je voudrai qu'on ait les décisions puisqu'il n'y a aucune décision qui sont présentées, c'est une obligation puisque c'est le pendant d'une délibération je le rappelle pour la dixième fois de tout ce qui concerne les travaux, notamment toutes ces histoires de dos d'âne où j'aimerais bien qu'on ait un peu des explications et sur les coûts. Tout ce que ça a coûté.

Joël FOUILLER :

On te répondra ne t'inquiète pas.....

Anne-Marie ROUBAUD :

Oui j' imagine.....

Joël FOUILLER :

Tu verras avec ce que j'ai écrit tu seras rassurée. Voilà. Et ça ne va pas te coûter un centime d'euros de tes propres deniers.

Anne-Marie ROUBAUD :

J'aimerai bien que tout le monde.....

Joël FOUILLER :

Je te donne ma parole, Anne-Marie, pas un centime d'euros.

Anne-Marie ROUBAUD :

Il doit y avoir des décisions qui sont présentées et on ne les a jamais.

Joël FOUILLER :

On ne va pas te demander ton autorisation pour faire un ralentisseur.

Anne-Marie ROUBAUD :

Non. Je te demande de présenter les décisions qui correspondent à tous les marchés publics que vous avez passés, c'est une obligation pour le conseil municipal.

Joël FOUILLER :

Tu as quelques jours de retard, Anne-Marie.

Anne-Marie ROUBAUD :

Montrez-les-moi. Ces dos d'ânes ont été passés sans décision ?
Ça n'a jamais été fourni. Celles-ci elles avaient été fournies. Est-ce que vous avez passé des décisions en disant on a prévu tels travaux ? On le découvre excusez-moi.

Joël FOUILLER :

Encore une fois je t'explique que quand on décide de faire un ralentisseur on ne va pas te demander ton autorisation.

Anne-Marie ROUBAUD :

Je ne t'ai pas demandé ça, je te demande de me présenter au prochain conseil municipal.....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 700,00 € au Caumont Football Club.

Question n° 10 : FINANCES – Demande de subvention – Travaux crèche – Annule et abroge la délibération n° DEL 05 – 24.05.18 du 24 mai 2018
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Il est exposé au conseil municipal que des travaux à la crèche doivent être réalisés notamment afin de rénover, aménager, sécuriser et mettre aux normes les locaux.

Le montant des travaux s'élève à 15 262,44 € HT.

La Caisse d'Allocations Familiales peut nous octroyer une subvention à hauteur de 80 % du montant total HT.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux crèche	15 262,44	CAF	12 209,95
		Autofinancement	3 052,49
TOTAL	15 262,44	TOTAL	15 262,44

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- De solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- Sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ – SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY – DAMIGNANI – GIORGINI – PHILIBERT – REYNAUD – FREYTAG – BILLAUD – HOSTALERY – LUSTENBERGER – MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX – RAMOINO

S'est abstenue : Anne-Marie ROUBAUD

A 19h37, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.